



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Compte-rendu CSE SIÈGE

26 et 27 mars 2025

Ordre du jour du CSE du 26 et 27 mars 2025

Point 1. Approbation des Procès-verbaux du CSE des 8 et 9 janvier 2025, 5 février 2025, 5 février 2025 Extraordinaire

Point 2. Information/Consultation du CSE Siège concernant la dérogation du temps de travail du personnel assurant le Festival de Cannes 2025-recueil d'avis

Intervenants :

M. Frédéric DEBAINS (*Responsable des ressources humaines à la Rédaction Nationale*)
M. Éric LOOSVELDT (*Chargé de production Cultures, Jeunesse et éducation, Spectacles vivants*)
M. Olivier CALVAT (*Chargé de production Cultures, Jeunesse et éducation, Spectacles vivants*)
Mme Magali CAPRA
Mme Muriel PLEYNET (*Directrice de l'information et directrice adjointe*)
M. Olivier ERNOULT (*Responsable de la planification à la direction de l'Information*)
M. Clément LEPAGE (*Responsable des ressources humaines de l'Information*)
M. Thierry TURBOT (*Reportages et moyens de l'information*)

Point 3. Bilan de l'emploi au 31 décembre 2024, compte-rendu de la Commission Emploi-formation du 5 mars 2025

Intervenants :

M. Jean-Yves BLAISE (*Responsable du pilotage social de FTV*)
M. Steve LABADE (*Direction du pilotage social, en charge des bilans de l'emploi et de la mise à jour des organigrammes de FTV*)
Mme Alexia GARRIGOU (*Alternante au sein de la Direction du pilotage social, en charge des bilans de l'emploi et de la mise à jour des Organigrammes de FTV*)
Membres de la commission Emploi/Formation :
Mme Sophie PIGNAL (*Présidente de la commission Emploi/Formation*)
Mme Olivia PERGAMENT (*Cheffe monteuse*)
M. Sylvain GIAUME (*Grand Reporter au service des JRI*)
Mme Marie KAISER (*Cheffe maquilleuse*)

Point 4. Rapports de la CSSCT Siège des 11 février et 5 mars 2025

Intervenants :

Présidente : Mme Aurore GAUVAIN
Rapporteur : M. Olivier VIRATELLE

Membres de la commission :

Mme Sophie GUILLAUMIN
M. Stéphane AUVRAY
M. Olivier LE CLANCHE
M. Freddy BERTIN
M. Alexis du RETAIL

Point 5. Vie du CSE

Décision du CSE sur le vote d'une subvention exceptionnelle au CSE central en vue d'une aide au CSE de Mayotte. Vote d'un mandat au Secrétaire pour la signature d'une convention en ce sens.

MARS 2025



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Point 1. Approbation des Procès-verbaux du CSE des 8 et 9 janvier 2025, 5 février 2025, 5 février 2025 Extraordinaire

Votants : 21 / Pour : 21

Point 2. Information/Consultation du CSE Siège concernant la dérogation du temps de travail du personnel assurant le Festival de Cannes 2025-recueil d'avis.

Les élus ont pris acte des plannings et de la demande de dérogation, notant que la direction a limité l'amplitude horaire à 55 heures par semaine dont le but est d'éviter un dépassement des 60 heures.

Cependant, ils regrettent l'exclusion du service éclairage de l'opération et insistent sur le respect du repos hebdomadaire. Ils regrettent aussi de ne pas avoir eu toutes les réponses concernant la délocalisation des journaux télévisés et la présence de la direction sur place.

Nous dénonçons aussi une inégalité dans les déplacements : les équipes techniques voyagent en train pour respecter les engagements RSE, tandis que les personnalités de France Télévisions bénéficient de l'avion. Nous exigeons l'application stricte des principes RSE et du label Ecoprod, en favorisant systématiquement le train et en organisant le remplacement des présentateurs si nécessaire.

Enfin, les élus demandent un retour sur le réalisé.

Mise au vote d'un avis relatif au projet de dérogation du temps de travail assurant le Festival de Cannes 2025.

Votants : 20 / Pour : 20

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ, UNSA et CGC s'associent.

MARS 2025

Point 3. Bilan de l'emploi au 31 décembre 2024, compte-rendu de la Commission Emploi-formation du 5 mars 2025

Résumé du Rapport de la Commission « Emploi et Formation Professionnelle » du 5 mars 2025 :

Contexte et présentation : Le bilan de l'emploi au 31 décembre 2024 a été présenté par la Commission Emploi et Formation Professionnelle du CSE Siège de France Télévisions. La réunion a eu lieu le 5 mars 2025, avec la participation de représentants de la direction et de la commission.

Effectifs et évolution : Au 31 décembre 2024, France Télévisions Siège comptait 3 791 permanents, une légère baisse par rapport aux 3 818 du 30 septembre 2024. Sur l'année, l'emploi est resté stable avec un gain de 3 personnes par rapport à décembre 2023. Le nombre de personnes travaillant à temps partiel a diminué, passant de 129 à 115, principalement en raison de départs à la retraite.

Équivalents Temps Plein (ETP) : Les ETP ont également connu une baisse au dernier trimestre, principalement chez les non-permanents. Au 30 septembre 2024, il y avait 685,8 ETP non permanents, contre 664 au 31 décembre 2024. Les ETP permanents sont restés stables. Sur l'année, il y a eu une augmentation de 65,2 ETP, avec une hausse notable chez les permanents et les journalistes.

Disparités et externalisation : Le bilan de l'emploi du siège comptabilise 4 287,77 ETP, mais ce chiffre inclut des personnels rattachés à des directions opérationnelles situées au siège. Les membres de la commission demandent des chiffres plus précis sur les effectifs réellement présents au siège et sur les prestataires extérieurs. Ils expriment des inquiétudes quant à l'augmentation de l'externalisation et son impact sur le moral des salariés.



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Suivi des effectifs : En 2024, l'information a gagné 39,5 ETP permanents, en partie grâce à l'intégration de Télématin. D'autres secteurs comme la gestion et les moyens de production ont également vu une augmentation des ETP. Les effectifs non permanents ont fluctué en fonction des événements, avec une stabilisation au dernier trimestre.

Remplacements et absences : Les remplacements pour détachement ont bien eu lieu, mais tous les congés et arrêts maladie n'ont pas été remplacés. Il y a eu une augmentation des remplacements pour cause de maternité. Le taux d'absentéisme a baissé à 5,94 % en 2024.

Solde des arrivées et départs : Le solde des arrivées et départs est de +37, avec 208 arrivées (dont 106 transformations de CDD en CDI) et 171 départs. Les membres de la commission se sont émus de l'augmentation des licenciements (42 %) et des ruptures conventionnelles, principalement pour inaptitude (33 sur les 50 licenciements de l'année 2024).

Heures supplémentaires : Le nombre d'heures supplémentaires payées a augmenté de 2,2 % par rapport à l'année précédente, due en partie à la couverture des législatives, des JO, de Roland-Garros et du Tour de France. Les salariés ont majoritairement opté pour le paiement des heures supplémentaires plutôt que pour la récupération.

Conclusion : L'année 2024 a été marquée par une relative stabilité de l'emploi. Cependant, des inquiétudes subsistent quant aux contraintes budgétaires et au contexte international, avec des interrogations sur un potentiel plan de départ. Les membres de la commission remercient la direction pour la qualité des échanges.

MARS 2025

Échanges lors du CSE :

Les salariés en temps partiel représentent 3 % des ETP. Les mi-temps thérapeutiques représentent un tiers des mi-temps du Siège, soit environ 38 personnes.

La direction déclare que la majorité des départs pour inaptitude concernent des salariés de plus de 60 ans.

Elle précise qu'actuellement, aucun plan de départ n'est prévu.

Les élus ont dénoncé la disparition d'une forme de bienveillance dans le management, bienveillance bien souvent remplacée par des propos incitant les salariés à quitter l'entreprise. Par ailleurs, ils constatent une forme de volonté de laisser les salariés s'user face aux difficultés qu'ils remontent.

Point 4. Rapports de la CSSCT Siège des 11 février et 5 mars 2025

Résumé du rapport de la CSSCT Siège réuni en séance extraordinaire le 11 février 2025 :

Désinsectisation des machines à café : les membres de la CSSCT précisent que les machines à café ne sont pas responsables de la présence de cafards à MFTV et saluent la collaboration du prestataire pour résoudre ce problème. Après un signalement le 27 janvier, une machine a été mise hors service jusqu'à une désinsectisation. La direction a rappelé que des traitements bimensuels sont prévus, avec une fumigation en cas d'échec.

La CSSCT s'interroge sur l'opportunité de placer le produit anti-cafard sur les machines à café et demande un suivi des actions pour éradiquer ces nuisibles.



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Elle souhaite aussi que les zones concernées soient traitées lors des travaux du projet GENESYS.

Par ailleurs, des problèmes de sanitaires au niveau 0 ont été soulevés : manque de produits d'hygiène et pannes récurrentes. La direction a renforcé le ménage le week-end et est invitée à coordonner les réparations avec la société Atalian Multi-technique lors des travaux GENESYS.

Parking vélo dans les bâtiments MFTV : après deux chutes de cyclistes dans les parkings de MFTV et Seine-Ouest fin janvier, la CSSCT a demandé une séance extraordinaire et un bilan des accidents de vélo. La direction a recensé 7 incidents en deux ans.

Le parking vélo du Siège, créé en 2022, est jugé accidentogène en raison d'une pente trop inclinée et d'un revêtement antidérapant dégradé. Une étude de réfection est en cours.

À Seine-Ouest, des améliorations ont été apportées, notamment un revêtement antidérapant. Un groupe de travail a été mis en place pour analyser les accidents et proposer des actions préventives, dont une meilleure signalisation, des instructions de prudence, l'installation de caméras et des travaux de sécurisation.

La CSSCT demande un traitement prioritaire du projet et encourage la déclaration systématique des accidents. Elle propose également d'étudier le transfert du parking vélo de MFTV vers Valin, jugé plus adapté et sécurisé.

Résumé du rapport de la CSSCT Siège du 5 mars 2025 :

MARS 2025

Information sur la situation à la suite du constat d'un dépassement des seuils admissibles en termes de présence de légionelles au niveau des tours aéroréfrigérantes de MFTV

Les deux tours aéroréfrigérantes du siège restent à l'arrêt après la détection d'un dépassement des seuils admissibles de légionelles. La maintenance est assurée par le prestataire ATALIAN, et le dossier est en phase de finalisation.

Un rendez-vous avec la préfecture de Paris est prévu le 11 avril pour validation, bien que non obligatoire. Après accord, les tours seront remises en fonctionnement avec un suivi renforcé comprenant des contrôles hebdomadaires puis mensuels.

Des masques FFP3 sont disponibles au PC sécurité pour permettre aux personnels concernés d'accéder en sécurité à la terrasse du 7e étage et intervenir sur les caméras de *Télématin*.

Point sur la qualité de l'air à MFTV

De nouveaux tests sur la qualité de l'air réalisés le 16 janvier 2025 par Bureau Véritas confirment l'absence de dépassement des seuils autorisés de dioxyde d'azote. Les concentrations en hexane, toluène et éthylbenzène restent inférieures aux valeurs guides, et une baisse générale du benzène est observée.

Cependant, une concentration de benzène supérieure à la valeur guide de $2\mu\text{g}/\text{m}^3$ a été relevée près de l'ascenseur A5 au 2ème sous-sol, bien qu'inférieure au seuil d'action rapide de $10\mu\text{g}/\text{m}^3$. Une légère hausse est aussi constatée en régie 4.

Compte tenu de l'absence de référentiel et afin de mieux appréhender le niveau réel d'exposition des salariés, les élus demandent des tests complémentaires avec des capteurs « dynamiques » pour mesurer l'exposition en temps réel et affiner l'évaluation des risques, notamment en régie 4.

3. Social Direct - Bilans annuels 2024 (Assistance sociale)



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le bilan annuel 2023 de Social Direct, premier sur une année complète, met en avant une activité soutenue, notamment en fin d'année avec la situation à Mayotte. Quatre assistants sociaux sont présents au siège pour 3 455 salariés (22 sur l'ensemble du groupe). Le recours au service est comparable aux moyennes nationales, mais les consultations en présentiel restent limitées.

L'année 2024 a été marquée par des évolutions législatives sur les aidants, les violences conjugales, le logement et la santé au travail. La collaboration avec les services internes de FTV s'est renforcée, notamment avec l'équipe soignante et les RH, face à une hausse des besoins en accompagnement psychologique.

Pour pallier le faible recours aux permanences physiques, des journées de sensibilisation à la santé au travail seront mises en place. Trois programmes sont prévus cet été : **handicap, retraite et alternance**.

Le 10 octobre, une journée de présentation du service a permis d'informer 50 salariés et sera renouvelée chaque année.

En 2023, **141 dossiers** ont été traités, soit 4,1 % des personnels (5,1 % des femmes contre 3 % des hommes).

L'évaluation du service montre une satisfaction élevée : 74 % des usagers lui attribuent une note de 9 ou 10 sur 10 (95 salariés ont donné leur avis).

4. ACCA - Bilans annuels 2024 (Psychologues)

Un nouveau dispositif de prise de rendez-vous via la plateforme ACCA a été mis en place, et FTV s'engage à lui donner plus de visibilité. Malgré un changement de psychologue bien géré, le nombre d'entretiens a augmenté. Comme au niveau national, les femmes sont plus nombreuses à consulter.

En 2023, 257 entretiens ont été réalisés, dont 233 en présentiel, 20 entretiens via la ligne d'écoute dédiée aux salariés et 4 entretiens via la ligne dédiée aux RH et managers.

Au total, 92 collaborateurs (2,38 % de l'effectif) ont sollicité un psychologue, avec une moyenne de trois rendez-vous par salarié. Ce taux reste faible, notamment en raison du manque d'information sur la gratuité du service.

Les points clés et les préoccupations relevés par le cabinet ACCA pour 2024 :

- **Projet CAMPUS** : inquiétudes sur l'organisation du travail, les locaux et l'intégration de nouveaux salariés.
- **Contexte politique** : anxiété liée aux élections législatives et aux potentielles réformes impactant FTV (fusion, privatisation).
- **Accompagnement CDE et Média Factory** : risques détectés (insécurité de la situation, tensions hiérarchiques, conflits de valeurs, manque d'autonomie). **Les préconisations** : diagnostic RPS, médiation, suivi collectif.
- **Service Culture** : journée de formation sur la Communication Non Violente (CNV) et la gestion des conflits.

Les recommandations du cabinet ACCA :

- Renforcer la communication sur le dispositif psychologique (notamment la ligne d'écoute et les consultations en visio).
- Maintenir la vigilance sur les grands projets (CAMPUS).
- Pérenniser l'accompagnement des situations sensibles et la prévention des risques psychosociaux (RPS).
- Former et soutenir les managers face aux situations de travail complexes.
- Impliquer psychologues et ergonomes dans les réflexions et réorganisations du travail.

MARS 2025



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Point 5. Vie du CSE

Décision du CSE sur le vote d'une subvention exceptionnelle au CSE central en vue d'une aide au CSE de Mayotte. Vote d'un mandat au Secrétaire pour la signature d'une convention en ce sens.

1. Aide à Mayotte

Les élus du CSE Siège ont voté à l'unanimité une aide exceptionnelle de 40 000 € pour venir en aide à nos collègues de Mayotte, soit 80 salariés ouvrants droits.

Cette somme est prise sur le budget ASC 2025 et une convention votée encadre cette aide.

Une communication intersyndicale informera l'ensemble des salariés.

Mise au vote pour accorder une aide à Mayotte suivant la convention entre les CSE d'établissement, les comités d'établissement, le comité consultatif d'établissement et des œuvres sociales de Wallis et Futuna et le CSE Central de France Télévisions :

Votants : 22 / Pour : 22

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ, UNSA et CGC s'associent.

2. Enquête sur la restauration MFTV/Quadrans

Un diagnostic et une enquête de satisfaction ont été menés sur le restaurant d'entreprise afin d'améliorer les offres proposées quotidiennement aux salariés de MFTV, tout en visant un équilibre financier.

Résumé de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des salariés sur la restauration MFTV :

La diversité de l'offre alimentaire est l'un des points les plus appréciés par les salariés. La présence de différents stands permet une certaine flexibilité dans les choix. De plus, une amélioration de l'offre végétarienne est notée. Le personnel de service est généralement perçu comme accueillant et professionnel. L'ajout d'un espace cafétéria dans le hall est également salué pour son accessibilité et la variété de son offre. Enfin, certaines préparations, notamment les suggestions du chef et les grillades, sont jugées de bonne qualité.

Malgré ces aspects positifs, plusieurs axes d'amélioration sont soulevés. La qualité des plats est une préoccupation majeure, avec des plats souvent jugés trop gras, trop salés ou mal cuits. La température des plats est également un problème récurrent. L'offre végétarienne, bien qu'en progrès, manque encore de saveur et de diversité. Le prix des repas est un autre sujet d'insatisfaction, en particulier pour les entrées, desserts et plats végétariens, jugés trop chers par rapport à leur qualité. L'espace de restauration est également considéré comme insuffisant, avec des files d'attente longues et une difficulté à trouver une place assise, en particulier autour de 13h.

D'autres problèmes sont également relevés, notamment en matière d'hygiène et de propreté (présence de nuisibles) et une propreté insuffisante des espaces de restauration. Par ailleurs, l'offre du soir et du week-end est jugée trop limitée, avec des plats souvent réchauffés et une qualité altérée. Enfin, plusieurs salariés déplorent le manque d'informations sur la composition des plats (allergènes et provenance des produits). Une demande forte est exprimée pour une transparence accrue et l'utilisation exclusive de viandes d'origine française.

Face à ces constats, une amélioration de la qualité culinaire est attendue, en partie par une réduction de l'excès de matières grasses et de sel, une meilleure préparation des légumes et une optimisation des techniques de cuisson.

MARS 2025



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Une révision de la tarification est également demandée, avec des formules plus attractives et des plats du jour à des prix plus abordables. Concernant l'espace de restauration, une réorganisation ou une extension est suggérée afin d'améliorer le confort et la gestion des flux. L'introduction de produits bio et de saison est aussi souhaitée, accompagnée d'un affichage.

Par ailleurs, les salariés demandent un renforcement de l'offre végétarienne avec des plats plus diversifiés et équilibrés. Une amélioration du "salade bar" est également préconisée, permettant aux salariés de composer leurs propres salades avec des ingrédients de qualité et de saison.

L'offre, en soirée et le week-end, devrait être élargie et améliorée. Il est également demandé de maintenir une offre suffisante après 13h30, afin que les salariés arrivant plus tardivement puissent bénéficier d'un choix satisfaisant. Enfin, l'ouverture d'un espace cafétéria sur le site de Seine Ouest est suggérée, pour répondre au manque de points de restauration dans cette zone.

Résumé du diagnostic restauration réalisé par Atout Restauration :

Diagnostic de la restauration chez France Télévisions

L'analyse a été effectuée en se basant sur divers documents, tels que les factures d'achats alimentaires, le bilan d'activité de 2024, les cycles de menus, et les rapports de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations). Les observations ont été faites lors de deux moments de la journée, le déjeuner et le dîner, par une équipe de quatre intervenants.

Synthèse générale

La qualité perçue des repas est relativement standard, contrastant avec le positionnement qualitatif élevé de l'offre. L'offre de restauration est trop dense, ce qui freine la variété des repas. Le dîner est souvent composé des excédents du midi. La fluidité de passage au self est rare, et des opportunités existent pour améliorer l'organisation du travail. L'outil de production est complexe, et l'organisation des achats est également compliquée. La productivité doit être renforcée, et l'organisation repensée. Le principe de distribution dans la cafétéria est peu fonctionnel, et il manque des fiches techniques pour les allergènes et les grammages. Les coûts alimentaires et RH sont perfectibles.

Qualité des approvisionnements

Les approvisionnements incluent de belles viandes françaises qui côtoient des féculents bio, des fromages AOP, et des pâtisseries industrielles. Cependant, il y a une absence d'exigences sur la qualité des denrées, très peu d'achats bio, et une faible proportion de produits locaux. Les achats EGALIM doivent être davantage formalisés, et la part de produits faits maison sur les desserts doit être développée.

Organisation en cuisine

La majorité des effectifs est concentrée sur le déjeuner, et il y a un nombre important d'opérateurs par rapport au volume de couverts traité. La configuration de la zone de distribution est large et spacieuse, sans bouchons. Cependant, les locaux sont exigus par rapport au nombre d'opérateurs, et il manque des menus structurés pour les hors d'œuvres et les desserts.

Achats et coûts alimentaires

Les achats alimentaires sont réalisés auprès de 40 fournisseurs, et la performance des achats doit être améliorée. Depuis le 1er janvier 2024, la loi EGALIM impose des seuils de produits durables et de qualité, mais seulement 17,25% des achats respectent ces critères. Il est recommandé de s'adosser à une centrale de référencement pour optimiser les coûts et formaliser les besoins en grammages et recettes.

MARS 2025



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Analyse des flux de distribution et service

Les flux de distribution au self présentent des problématiques centrées sur le déjeuner, avec une zone d'entrée large, mais une disposition du salad'bar à l'écart. Il est recommandé de renforcer la communication de l'offre, réaménager les zones de distribution, et proposer des formules orientées pour améliorer la fluidité du service.

Fonctionnement de la laverie

La laverie fonctionne bien avec un nombre suffisant d'opérateurs et des machines performantes. Cependant, le dispositif RH est lourd, et il y a des problèmes de double tri des plateaux et d'essuyage des couverts.

Performance économique

En 2024, les charges ont dépassé les recettes. L'activité du self présente un déficit sur sa marge alimentaire. Il est nécessaire de réduire les coûts alimentaires et de réétudier les menus pour améliorer la rentabilité.

Engagements durables

Le cadre RSE (Responsabilité Sociétal des Entreprise) doit être renforcé, avec des actions en lien avec la loi EGALIM, des cuissons en basse température, et une gestion des déchets plus vertueuse. La cuisine doit utiliser des produits d'entretien écolabellisés et limiter les produits hors saison.

Préconisations générales

Les recommandations incluent le développement des cuissons lentes, la formalisation de l'offre dîner, la simplification des gammes de menus, et l'amélioration de la qualité des repas. Il est également suggéré de s'adosser à une centrale de référencement pour optimiser les coûts et de mettre en place des fiches de postes pour mieux structurer l'organisation en cuisine.

MARS 2025

3. Distributeurs de « snacking » et de boissons à MFTV

Suite à la modification de la législation sur les produits sucrés, les boissons sucrées ainsi que certaines barres chocolatées verront leur prix augmenter en raison d'une hausse des taxes.

Pour le moment, le tarif du café servi par les distributeurs restera inchangé.